



## Dispute sur un blog avec un ami

Par **Locke**, le **23/01/2010** à **21:48**

Bonjour,

j'ai des problèmes avec mon ami d'enfance qui me menace de me poursuivre pour une dispute sur Internet (sur son blog). Il y'a 7 mois il avait annoncé un produit en progrès et j'ai offert mon avis via son système de commentaire. J'ai été direct et sans détour (sans insulte) car j'espérais des améliorations afin d'acheter une copie. Il n'a pas apprécié mes points de vue et ça avait terminé en dispute 'personnelle' après le 5ème message.

Par étonnement mon ami avait décidé de m'envoyer un courriel me réclamant mon adresse légale afin de la fournir à son avocat pour me poursuivre pour diffamation. Trouvant cette situation ridicule, j'ai préféré rester silencieux et laisser l'eau couler sous le pont. Je ne voulais pas le laisser m'intimider tant que je n'aurais pas reçu un courriel de son avocat pour voir le sérieux de cette histoire.

Sept mois ont passé et il revient encore sur cette situation. Il m'accuse d'être à l'origine de son échec, d'atteinte à sa réputation et de la perte d'employés. Je suis bouche bé face à ces accusations.

Il me menace d'attendre que j'aie assez d'argent avec les ventes de mon prochain produit afin de me lancer un procès sur le dos et de se payer.

J'ai l'impression qu'il joue un jeu afin de m'extorquer de l'argent avec de la pression judiciaire... ça devient très épuisant.

Je ne suis pas un expert en matière de droits et lois... et je suis pratiquement à l'état clochard dû à mes finances actuelles et je ne peux me défendre avec un avocat... Il connaît ces détails

et semble s'en servir contre moi.

Mes questions sont :

Avais-je eu le droit de refuser de lui donner mon adresse légale? D'ailleurs je n'en ai pas, je vis une période difficile et m'a sœur m'héberge temporairement. Par sécurité je donne l'adresse de ma sœur qu'à des sources officielles et non hostiles (ma banque, permis de conduire, etc)

Considérant que l'origine de cette histoire date de 7 mois, est-ce que l'écoulement du temps (délai de prescription) devrait me rassurer?

En 7 mois, Il n'a jamais voulu enlever cette dispute de son blog. Je lui ai même demandé de le faire, il a refusé. Est-ce louche?

Serais-je mieux de l'ignorer complètement?

À t'il le droit d'agir en homme de Loi et de fouiller dans ma vie? En tant que citoyen, a t'il les meme fonction qu'un avocat?

Est-ce que ses actions pourraient être considéré comme une forme d'extorsion si je prouve qu'il m'accuse à tort?

Merci beaucoup en avance de vos pistes!

Par **Marion2**, le **23/01/2010 à 22:07**

Bonsoir,

Je ne peux pas répondre à votre question, mais ..

*[citation]je suis pratiquement à l'état clochard dû à mes finances actuelles et je ne peux me défendre avec un avocat... Il connait ces détails et semble s'en servir contre moi.*

*[/citation]*

Etant donné votre situation, si vous avez besoin d'un avocat, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle totale (avocat gratuit).

Un dossier est à retirer auprès du greffe du Tribunal.

Je laisse le soin à un confrère de répondre à votre problème.

Cordialement.

Par **LeKingDu51**, le **24/01/2010 à 20:00**

Bonjour,

Pour vous répondre au mieux, il faudrait avoir le contenu du texte.

[citation]Avais-je eu le droit de refuser de lui donner mon adresse légale? D'ailleurs je n'en ai pas, je vis une période difficile et m'a sœur m'héberge temporairement. Par sécurité je donne l'adresse de ma sœur qu'à des sources officielles et non hostiles (ma banque, permis de conduire, etc) [/citation]

Oui c'est à lui de se renseigner.

[citation]Considérant que l'origine de cette histoire date de 7 mois, est-ce que l'écoulement du temps (délai de prescription) devrait me rassurer? [/citation]

Le délai de prescription de l'action en diffamation est de 3 mois à compter de la publication sur Internet.

Je vous conseille de lire les informations disponibles sur ce site. Il semble clair.

[http://www.avocats-picovschi.com/diffamation-sur-internet-attention-c-est-du-penal\\_article\\_390.html](http://www.avocats-picovschi.com/diffamation-sur-internet-attention-c-est-du-penal_article_390.html)

Toutefois, il pourra peut être vous poursuivre sur d'autres fondement (encore une fois cela dépend des propos tenus).

[citation]En 7 mois, Il n'a jamais voulu enlever cette dispute de son blog. Je lui ai même demandé de le faire, il a refusé. Est-ce louche? [/citation]

Non, ce n'est pas louche, il souhaite conserver des preuves de ce qui s'est dit et continuer à pouvoir vous faire chanter.

[citation]Serai-je mieux de l'ignorer complètement? [/citation]

Oui !

[citation]À t'il le droit d'agir en homme de Loi et de fouiller dans ma vie? En tant que citoyen, a t'il les meme fonction qu'un avocat? [/citation]

Qu'est ce que vous voulez dire par là ? Qu'a t il fait ?

Cdlit